

COMMUNE DE ZIMMERBACH

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de Zimmerbach
Séance du 25 février 2016

Sous la présidence de M. Jacques MULLER, Maire

La séance est ouverte à 20 heures

Étaient présents : *M. le maire, Jacques MULLER – M. le 1^{er} adjoint au maire, Pierre-Paul SCHNEIDER – Mme la 2^{ème} adjointe au maire, Rosalie GINGLINGER – Mme la 3^{ème} adjointe au maire, Christiane EHRHART – M. Thomas HESS – M. Francis FEHRENBACH – Mme Martine BETTER – Mme Magali DALLOZ – Mme Maryline SIMLER – M. Éric KNAUSS – M. Pierre WITTMER – Mme Brigitte BUTTERLIN et Mme Patricia LOSITO.*

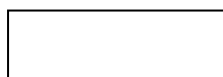
Absents excusés : *M. Jean-Jacques OTTMANN a donné procuration à M. Francis FEHRENBACH et M. Julien AULLEN.*

Désignation du secrétaire de séance : *Mme Rosalie GINGLINGER, 2^{ème} Adjointe au maire (en collaboration avec Mme Anne ANCEL, secrétaire générale)*

Ordre du jour :

- 1° Vote du Procès-Verbal du 09/11/2015 ;
- 2° Locations annuelles ;
- 3° Concessions cimetière ;
- 4° Subventions aux associations ;
- ~~5° Compte administratif de la commune – exercice 2015 ;~~
- ~~6° Affectation des résultats du compte administratif de la commune 2015 ;~~
- ~~7° Compte de gestion 2015 ;~~
- 8° Autorisation de paiement des factures d'investissement sur le budget primitif 2016 – Commune ;
- 9° O.N.F. prévisions coupes de bois 2016 ;
- 10° Dénonciation de la concession précaire et révocable entre la commune et Mme Anne-Karine MARCHAND (abri de chasse) ;
- 11° Dénonciation de la concession précaire et révocable entre la commune et l'E.A.R.L. Jean-Yves EHRHART ;
- 12° Mise à disposition d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe – renouvellement pour 2016 ;
- 13° Motion contre la fermeture d'une classe à l'école maternelle de Walbach ;
- 14° Motion sur le régime local de l'Assurance maladie ;
- 15° Planning de permanence des élus aux bureaux de vote : tirage au sort ;
- 16° Demandes de subventions ;

POINTS DIVERS



OBJET : demande d'inscription à l'ordre du jour

M. le maire, Jacques MULLER propose d'ajouter à l'ordre du jour la *motion de soutien à la position de l'Association des Viticulteurs d'Alsace, contre la mise en place d'une filière VSIG sur l'ensemble des territoires du vignoble alsacien* (point n° 17).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents, cette proposition d'inscription.**

POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 09 NOVEMBRE 2015

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2a - LOCATION DU JARDIN À Mme PAULETTE SCHORR

Le conseil municipal après avoir délibéré décide de maintenir le prix de la location du jardin de Monsieur le Curé attenant à la propriété de **Madame Paulette SCHORR** domiciliée 17 rue Principale à 68230 Zimmerbach, soit 25 €.

Cette parcelle est cadastrée section 1, n° 101, elle a une contenance de 9,14 ares, au lieu-dit « Huhneräcker ».

POINT 2b - LOCATION ABRI DE CHASSE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir le loyer annuel de l'abri de chasse, pour l'année 2016 à savoir 100,00 €.

POINT 2c - LOCATION TERRAIN COMMUNAL : M. et Mme Bruno WISSLER

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide de maintenir la location d'une partie du terrain communal (parcelle n° 218, section n° 10) en contre bas de l'habitation de M. et Mme Bruno WISSLER, d'une contenance de 6,51 ares et située dans le prolongement des parcelles n° 272, 273 et 274.

Un recul de 4 mètres devra être respecté par rapport à la berge de la Fecht et laissé libre à la circulation.

Le montant de cette location est maintenu à 25,00 € par an.

POINT 2d - LOYER DU LOGEMENT DE FONCTION DE L'ÉCOLE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir à 320 € par mois sans charges, le loyer du logement situé au 1^{er} étage de l'école Charles Perrault de Zimmerbach, 12 rue des Vergers, loué à Madame Marie-Anne MARETH.

POINT 2e - LOYER DU PRESBYTERE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir à 560 € par mois sans charges, le loyer de l'appartement situé au 1^{er} étage du presbytère de Zimmerbach, 10 rue Principale, loué à Madame Marie-France BUSTINGORRY.

POINT 2f - LOCATION DE L'ANCIENNE DÉCHARGE

Le conseil municipal après avoir délibéré décide de maintenir le loyer à 61,00 € par an, la location de l'ancienne décharge Route de WALBACH.



Cette parcelle est louée par M. Denis EHRHART, domicilié 16 rue principale à ZIMMERBACH, pour le stockage de bois de chauffage.

Le locataire se doit d'entretenir le site.

POINT 2g - LOCATION DE L'EMPLACEMENT DU PANNEAU PUBLICITAIRE À L'ABRIBUS

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir à 160 € le prix de location de l'emplacement du panneau publicitaire fixé sur l'abribus par le caveau-restaurant Au Raisin d'Or, 1 rue de l'Église à Zimmerbach

POINT 3 - TARIF DES CONCESSIONS DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir le tarif des concessions au cimetière, pour une durée de 15 ans, en 2016 :

- ◆ Pour une tombe simple de 2 m² à : 220,00 €
- ◆ Pour une tombe double de 4 m² à : 440,00 €
- ◆ Pour un emplacement au Jardin du souvenir : 220,00 €

POINT 4 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le maire présente la liste des subventions aux associations. Le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'allouer les sommes suivantes pour l'année 2016 :

✓	Société Amis Bibliothèque Centrale de Prêt	90,00 €
✓	Chorale Saint-Georges	120,00 €
✓	Amicale du Zimmerplatz Une subvention exceptionnelle est accordée en 2016 pour la récupération du local de l'ancien C.P.I.	2 400,00€
✓	Anciens Combattants de Zimmerbach	90,00 €
✓	Club de Pétanque	120,00 €
✓	U.N.C	90,00 €
✓	La Ligue Contre le Cancer	80,00 €
✓	La Prévention Routière	80,00 €
✓	Tennis Club de Zimmerbach	120,00 €
✓	Association « Les Enfants d'Abord »	120,00 €
✓	Association Animation Culturelle de Zimmerbach (2acz)	120,00 €
✓	Syndicat viticole	120,00 €
✓	Union Sportive de Gunsbach-Zimmerbach	120,00 €
✓	Association les Amis de Zimmerbach	0,00 €
✓	Divers	1 000,00 €
✓	Ecoles de musique (25,00 €/élève)	1 000,00 €



POINT 8 – AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2016 - COMMUNE

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2015 : **253 050 €**

(Opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »).

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au conseil municipal, suite à la Commission des finances du 18/02/2016, suivi du BP 2015 du 26/03/2015 : d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :
 $253\,050\,€ \times 25\% = \mathbf{63\,262\,€}$

Chapitre	Objet	Montant TTC
21 (cpte 21538)	Travaux électriques : extension éclairage public rue de la Chapelle	2 651,10 €
21 (cpte 21538)	Mise en place d'un foyer d'éclairage public et d'un luminaire rue de la Chapelle	3 480,00 €
21 (cpte 21568)	Remplacement d'un poteau d'incendie dans la rue de la Chapelle	1 469,10 €
21 (cpte 2112)	Bornage rue de la Chapelle (chemin des Charpentiers)	480,00 €
TOTAL (limité à 63 262 €)		8 080,20 €

Le conseil municipal, procède au vote :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2016.

POINT 9 - O.N.F. PRÉVISIONS COUPES DE BOIS ET TRAVAUX 2016

Monsieur Pierre-Paul SCHNEIDER, adjoint, présente au conseil municipal le programme des travaux patrimoniaux en forêt communale pour l'année 2016 qui s'élève à :

- Travaux de maintenance :	330,00 € HT
- Travaux plantation :	1 440,00 € HT
- Travaux de protection contre les dégâts gibier :	150,00 € HT
- Travaux d'infrastructure :	<u>1 788,00 € HT</u>
TOTAL GENERAL =	3 708,00 € HT

En ce qui concerne le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes en forêt communale :

- **les recettes s'élèvent à : 21 810,00 H.T.** (coupes à façonner)



- **les dépenses s'élèvent à : 8 908,18 H.T.** (dépenses exploitations des bois façonné soit 5 270,00 € H.T. travaux d'abattage et 3 638,18 € HT façonnage et débardage réalisés par entreprises).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte ces propositions.

POINT 10 - DÉNONCIATION DE LA CONCESSION PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE ENTRE LA COMMUNE ET Mme Anne-Karine MARCHAND (abri de chasse)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 septembre 2008 relative à une concession précaire et révocable liant la Commune avec Mme Anne-Karine MARCHAND.

Cette concession avait pour objet de définir les modalités contractuelles pour le renouvellement de la concession forestière pour l'abri de chasse.

Sur demande de Mme MARCHAND, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de dénoncer ladite concession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** de dénoncer cette concession à compter du **1^{er} janvier 2016**.

POINT 11 - DÉNONCIATION DE LA CONCESSION PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE ENTRE LA COMMUNE ET L'E.A.R.L Jean-Yves EHRHART

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 3 décembre 2012 relative à une concession précaire et révocable liant la Commune avec l'EARL Jean-Yves EHRHART.

Cette concession avait pour objet de définir les modalités contractuelles pour le renouvellement de la concession en forêt communale afin d'y maintenir une clôture en bordure de vigne.

Sur demande de M. EHRHART, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de dénoncer ladite concession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** de dénoncer cette concession à compter du **1^{er} janvier 2016**.

POINT 12 – MISE À DISPOSITION D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE

En vertu des dispositions contenues aux articles 61 et 62 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, les collectivités territoriales et les établissements publics, précisant le nombre de fonctionnaires mis à disposition, les organismes bénéficiaires de ces mises à disposition, ainsi que le nombre des personnels de droit privé mis à disposition.

En date du 29/01/2016 le S.I.V.U Les Lutins du Hohnack a sollicité notre collectivité pour renouveler la mise à disposition de Madame Virginie MULLENBACH, adjoint administratif de 2^{ème} classe, en vue d'exercer les fonctions de secrétaire générale. Ses missions consisteront de mettre en œuvre, sous les directives du Président, les politiques définies par les élus, organiser et rédiger les comptes rendus des différentes réunions, élaborer le budget, tenir la comptabilité et gérer les ressources humaines (statut et la paie des agents).

Ces missions seraient exercées sous la responsabilité du Président du S.I.V.U Les Lutins du Hohnack pour une durée d'un an renouvelable, à raison de 6 heures par semaine, à compter du 01/01/2016. Les modalités de mise à disposition seraient encadrées par une convention signée entre les parties.



Ces précisions étant apportées, le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise :

- ✓ de mettre Madame Virginie MULLENBACH à disposition du S.I.V.U Les Lutins du Hohnack pour les fonctions de secrétaire générale ;
- ✓ M. le maire à signer la convention et tous documents y afférents.

POINT 13 – MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE À L'ÉCOLE MATERNELLE DE WALBACH

L'inspection académique de Strasbourg envisage la fermeture d'une classe à l'école maternelle de Walbach lors de la prochaine rentrée scolaire 2016-2017.

Face à cette perspective, le conseil municipal de Zimmerbach s'oppose fermement à cette décision et s'associe au mouvement des parents d'élèves.

En effet, si une baisse des effectifs a pu être constatée ces dernières années, des éléments concrets permettent de garantir une augmentation significative des effectifs à court terme.

Pour la rentrée 2016-2017, 34 élèves de maternelle sont déjà inscrits sur les sites de Walbach et Zimmerbach contre 29 à la rentrée 2015-2016.

Comment l'éducation nationale peut-elle garantir un enseignement de qualité avec un effectif de 34 enfants en maternelle dans une seule classe ?

Cette potentielle fermeture serait de nature à surcharger les classes et par conséquent compromettre la qualité de l'accueil des élèves.

Il est donc demandé à Madame l'Inspectrice d'Académie de revoir sa position pour cette prochaine rentrée scolaire.

Proposition de MOTION, soumise à l'ensemble du Conseil Municipal, déposée par les élus.

Dans le contexte général de diminution des moyens pour l'éducation, se caractérisant par la suppression de 100 postes et l'ouverture de 70 postes

dans le département du Haut-Rhin, la commune de Walbach se trouve menacée d'une fermeture de classe à l'école maternelle publique.

L'ensemble des élus de la commune, présents au Conseil Municipal ordinaire du 25 février 2016, refusent la prise en compte de cette seule logique comptable, au mépris de la qualité d'enseignement.

Ils demandent solennellement à l'inspectrice d'Académie de revenir sur ces suppressions et souhaitent vivement que le prochain Conseil Départemental de l'Education Nationale refuse avec détermination cette mesure, en liaison avec la mobilisation des enseignants et parents d'élèves, dont les légitimes aspirations en matière d'éducation sont purement et simplement sacrifiées.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

POINT 14 – MOTION SUR LE RÉGIME LOCAL DE L'ASSURANCE MALADIE

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en conseil municipal, nous, élus de la commune de Zimmerbach, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.



A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1^{er} janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

POINT 15 – PLANNING DE PERMANENCE DES ÉLUS AUX BUREAUX DE VOTE : TIRAGE AU SORT

M. le maire propose d'instaurer un tirage au sort, suite aux difficultés rencontrées pour la mise en place des permanences des élus aux bureaux de vote des dernières élections de décembre 2015.

Les créneaux du planning ne seront plus organisés de façon volontaire à main levée mais chaque élu serait tiré au sort.

Cette nouvelle procédure serait appliquée lors des prochaines élections de 2017.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, n'accepte pas cette proposition et souhaite qu'une entente soit trouvée entre les élus afin de ne pas imposer des créneaux.

POINT 16 – DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas donner suite à la demande de subvention suivante :

- ♣ Association AIDES à Mulhouse ;
- ♣ Banque alimentaire du Haut-Rhin de Mulhouse ;
- ♣ Association APALIB' à Mulhouse ;
- ♣ Association Espoir à Colmar.

RAJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR

POINT 17 – MOTION DE SOUTIEN À LA POSITION DE L'ASSOCIATION DES VITICULTEURS D'ALSACE

Depuis des décennies, la profession viticole alsacienne s'est attachée à établir et à sauvegarder une situation de non-mixité de la région Alsace vis-à-vis des Vins de Table et Vins de Pays, mais aussi des Indications Géographiques Protégées (IGP) et des Vins sans Indication Géographique (VSIG).

Ce choix a toujours été motivé par le souci d'assurer un niveau qualitatif ambitieux pour le produit et pour le consommateur. Cette exigence semble en effet être le seul moyen pour éliminer a priori toute tentation interne de détournement de notoriété des appellations existantes.

Les résultats qualitatifs et économiques lui ayant jusqu'à présent donné raison, la profession viticole alsacienne souhaite éviter à tout producteur potentiel le mirage d'un illusoire revenu complémentaire dans le contexte des coûts de production alsaciens, qui pourrait en revanche déstabiliser notablement les équilibres de la filière et mettre en danger la situation économique des exploitations familiales et des entreprises qui constituent le tissu du vignoble.



En conséquence, le conseil municipal de Zimmerbach, réuni le 25 février 2016,

constate que les discussions autour de l'extension de la filière des Vins Sans Indication Géographique (VSIG) font peser un risque sérieux sur la filière vitivinicole alsacienne, de nature à la déstabiliser.

exprime son soutien à la position de l'Association des Viticulteurs d'Alsace, contre la mise en place d'une filière VSIG sur l'ensemble des territoires du vignoble alsacien.

demande au Ministère de l'Agriculture qu'aucune surface de vigne autre qu'AOC ne soit implantée sur l'emprise géographique de la totalité de la région « Alsace ».

POINTS DIVERS

- **INFORMATIONS DIVERSES DE M. LE MAIRE**

REMERCIEMENTS

M. le maire tient à remercier tout particulièrement son 1^{er} Adjoint, M. Pierre-Paul SCHNEIDER pour le travail fourni pour l'inventaire et le chiffrage des investissements à prévoir pour l'année en cours mais aussi pour les années futures.

DON DU CONSEIL DE FABRIQUE

M. le maire informe les membres du conseil municipal du don du conseil de Fabrique d'un montant de 5 000 € reçu le 16/12/2015 pour l'aménagement de la Place-parvis de l'Eglise.

FÊTE DES AÎNÉS (13 MARS)

M. le maire souhaiterait connaître le nombre des élus présents à la fête des aînés du 13 mars prochain ?

DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY de ERDF

M. le maire informe les membres du conseil municipal de la future installation des compteurs Linky dans la commune.

M. le maire souhaite que les élus se fassent une idée sur le sujet afin d'en débattre lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES DE M. Pierre-Paul SCHNEIDER, Adjoint

TRAVAUX PLACE-PARVIS

M. Pierre-Paul SCHNEIDER, Adjoint informe les membres du conseil municipal que la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement et d'accessibilité de la Place-Parvis de l'Eglise St Georges sera lancée le 29/02/2016.

JOURNÉE CITOYENNE

La prochaine journée citoyenne est prévue le **SAMEDI 28 MAI**. Un recensement des idées est en cours.

INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Christiane EHRHART, Adjointe

REMERCIEMENTS

Mme Christiane EHRHART tient tout particulièrement à remercier Mmes Patricia LOSITO et Marilyne SIMLER pour leur disponibilité lors des visites organisées en fin d'année aux aînés en maison de retraite.



REMERCIEMENTS

Mme Christiane EHRHART, Adjointe liste aux membres du conseil municipal les remerciements reçus :

- de Mme Jeannine MINZER, M. et Mme Yvan ERDINGER, M. Albert BAERENZUNG, M. Marcel HAEFFELIN, Mme Lucie THORR, Mme Odile WESSANG, Mme Marie-Anne SCHOCH et Mme Marie-Anne MARETH pour leur anniversaire ;
- de Mme Anne ANCEL lors des obsèques de sa grand-mère ;

FLEURISSEMENT

La journée de distribution des géraniums aux habitants de Zimmerbach aura lieu le **DIMANCHE 15 MAI 2016 de 9h à 12h.**

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**Désherbage**

En association avec les agents techniques, une réflexion a été entreprise au sujet du désherbage chimique dans le village.

Suite à une conférence débat sur la législation de l'utilisation des produits phytosanitaires à laquelle ont assisté Mme DALLOZ et moi-même, et aux obligations de la loi sur la transition énergétique qui prendront effet le 01/01/2017, il a été décidé de supprimer progressivement le désherbage chimique dans les rues, à l'aire de jeux ainsi qu'aux alentours immédiats des tombes.

En fin d'année, un bilan mesurant l'impact environnemental et financier permettra d'évaluer les actions entreprises, et de proposer des améliorations. Il est évident que les habitants seront informés et impliqués dans ces actions.

Le paillage des massifs et la réorganisation des espaces verts sont des alternatives pour éviter l'envahissement des « mauvaises » herbes. Le désherbage thermique ou vapeur a été évoqué, subventionnable à 50% par l'Agence de l'Eau pour l'achat de matériels aidant à lutter contre les adventices, mais son coût reste élevé. C'est une piste à creuser pour la commune pour faire le choix d'un matériel qui, jusqu'à aujourd'hui n'a pas fait pleinement ses preuves.

Taille des végétaux

Il a été décidé également de ne plus tailler les végétaux au terrain de jeux ainsi que les massifs autour de l'école Charles Perrault, pour que l'intégration dans le paysage soit plus naturelle.

Par contre, le parking du 5 Février sera taillé comme chaque année afin de maîtriser la végétation.

FÊTE DES ÂÎNES LE 13 MARS 2016

Mme EHRHART informe les membres que la préparation et la décoration de la salle de Walbach seront prévues le samedi 12 mars à partir de 13 heures.

Des demandes de lot ont été envoyées pour l'organisation de la tombola.

La vaisselle sera prêtée par l'association Socio-culturelle de Walbach et par la Chorale Saint-Georges.

La classe de maternelle de l'école confectionnera les cartes de menus et M. René MARTIN nous met gracieusement à disposition des nappes en tissu.

L'animation musicale sera assurée par la Chorale et une petite pièce de théâtre sera présentée par des jeunes du village dirigés par M. Jean-Jacques DINTZER.

Le service à table sera assuré par les élus.

JUMELAGE

La vente d'huîtres pour Pâques a été reconduite et la livraison est prévue le mercredi 23 mars.



QUETE ANNUELLE POUR LA LIGUE CONTRE CANCER

La semaine nationale de la ligue ayant lieu du 14 au 20 mars 2016, des quêteuses passeront dans les foyers courant mars et avril pour solliciter la générosité des habitants.

ANIMATIONS DIVERSES

- Monsieur Michel SCHMITT Président du Cercle Généalogique de Mulhouse propose une balade découverte de Zimmerbach, le **DIMANCHE 10 AVRIL**. Le matin sera consacré à une promenade à travers le ban et le déjeuner sera pris au Raisin d'Or. La visite du village s'effectuera en début d'après-midi et se terminera par une visite de la Cave Alphonse MEYER.
- Le **DIMANCHE 22 MAI**, M. Michel SCHMITT dédicacera son ouvrage « Zimmerbach, mon village », en compagnie d'autres auteurs, dont M. Daniel MORGEN et Mme Marilyne SIMLER.

INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Marilyne SIMLER, Conseillère municipale

RUISSEAU DU ZIMMERBACH

Mme Marilyne SIMLER souhaite connaître l'état d'avancement du dossier relatif au diagnostic territorial de ruissellement du bassin versant du Zimmerbach, suite à la réunion qui a eu lieu entre Mme Monique MARTIN Conseillère départementale et Présidente du Syndicat mixte de la Fecht amont, M. Nicolas KREIS Ingénieur du Conseil Départemental et les élus.

Monsieur Pierre-Paul SCHNEIDER répond que l'ensemble du dossier préparé a été présenté et que la nouvelle organisation des compétences de la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations issue de la Loi NOTRe n'est pas encore finalisée. Il semblerait toutefois que le Syndicat Mixte de la Fecht pourrait éventuellement gérer notre demande. Cette question sera peut-être évoquée lors la prochaine réunion du Comité du Syndicat qui aura lieu en mars 2016.

Un RDV a aussi été pris début mars, avec Monsieur REISS ingénieur de Colmar Agglomération afin d'évoquer tous ces sujets et d'organiser l'utilisation des fonds récoltés depuis l'entrée de notre commune dans CA, qui n'ont pas été utilisés depuis 4 ans.

Il précise que Colmar Agglomération détient la compétence « eaux pluviales urbaines » et finances l'entretien de notre réseau au Syndicat Mixte d'Assainissement du Vignoble (pour les avaloirs).

INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Magali DALLOZ, Conseillère municipale

CREDITS SCOLAIRES

Mme Magali DALLOZ demande si les crédits scolaires seront évoqués lors de la prochaine réunion de conseil municipal ? car certains parents souhaiteraient connaître le budget éventuellement accordé par la commune pour le voyage scolaire.

Les crédits scolaires seront évoqués lors de la prochaine commission de finances et votés lors de la prochaine réunion de conseil municipal au même moment que le budget.

La séance est levée à 22h05.

